

La Laborieuse, 107 ans de coopération !

Le jour est à peine levé en cette matinée automnale que l'activité bat déjà son plein à la Laborieuse. Dès l'aube, les véhicules de cette entreprise de peinture sont affairés, le matériel préparé. Tous les salariés (peintres, comptable, gérant...) sont sur le pont. Des salariés, qui, ici, participent activement à la vie de l'entreprise. Car la Laborieuse est, outre l'une des plus anciennes entreprises morlaisiennes, une Société coopérative et participative (Scop). Les 11 salariés-sociétaires ont investi financièrement dans la structure. « *Chaque nouvel arrivant doit faire sa demande au bout de 2 années de présence* » précise Francis Fourestier, président-directeur de la Laborieuse depuis 1997, et qui laisse sa place cette année. « *C'est inscrit dans nos statuts, poursuit-il. La candidature des nouveaux sociétaires est présentée lors de l'Assemblée générale et soumise au vote* ». Et, de fait, chaque salarié possède une voix dans la coopérative. Le gérant est également élu par les sociétaires.

« Une grande prise de responsabilité »

Ce système est différent de celui des entreprises traditionnelles. Il semble apprécié par les peintres de la Laborieuse, qui s'affairent autour des établis. Jacques et Yannick, 25 ans de boîte chacun, y trouvent visiblement leur compte. « *Ici, on devine tout de suite que l'on travaille pour nous-même* », souligne Jacques, qui a travaillé également neuf années chez un artisan. « *La scop, c'est comme une famille !, renchérit Yannick. Où chacun gère son chantier !* ».

Bernard, un de leurs collègues, est de son côté en train de peindre des portes de meubles. Armé de son pinceau, il évoque son arrivée à la Laborieuse : « *il y a sept ans, après être passé à la fois par des entreprises de taille plus importante et des artisans* ». Il peut aisément faire le comparatif entre

les deux mondes. « *J'observe une prise de responsabilité plus grande* », relève-t-il. Des inconvénients ? « *Non. Même si parfois, c'est peut-être plus compliqué que dans une entreprise traditionnelle, car on est plus impliqué. Mais ça reste passionnant !* ».

Tout le monde est investi d'une mission

Du côté des services administratifs, Rachel et Corinne jonglent avec les chiffres et les devis. Corinne, arrivée en tant que comptable, est désormais la nouvelle gérante de la Laborieuse. Une montée en grade qui ne l'effraie pas, car elle se sait bien entourée. « *D'ici un an ou deux, je reprendrai le poste de Francis Fourestier entièrement. Pour le moment, on est vraiment dans la période de transition* », précise-t-elle. Ce qui ferait la richesse d'une Scop ? C'est avant tout la possibilité de dialoguer. « *Chaque sociétaire a son mot à dire dans l'entreprise, ce qui permet à tout le monde de se sentir investi d'une mission, de ne pas se cantonner à une tâche précise. Et c'est extrêmement important, gratifiant, de savoir que l'on travaille pour soi !* », souligne Corinne. Et financièrement ? « *C'est vrai que dans une entreprise classique d'une quinzaine de salariés, il y a moins de participation et de reversements de dividendes comme on peut le faire ici* », concède la salariée, car les sociétaires ont la possibilité de bénéficier d'une redistribution des éventuels bénéfices en fin d'année. « *Quant aux écarts salariaux, ils sont moins importants qu'ailleurs* ». Les coopératives seraient-elles alors une des réponses à la crise en matière de gouvernance et de répartition des richesses ? « *On voit bien qu'au regard du contexte difficile, elles peuvent devenir une valeur refuge* », conclut Francis Fourestier, qui souhaite que la longue histoire de la Laborieuse se poursuive encore...pendant une autre centaine d'années !

Qu'est-ce qu'un sociétaire ?

Dans les Scop, les salariés peuvent être sociétaires, c'est-à-dire qu'ils prennent part au capital de l'entreprise, en apportant une somme d'argent définie. Ils détiennent au moins 51 % du capital, et représentent 65 % des voix. Un associé est égal à une voix. L'élection du dirigeant se fait par les sociétaires. Ils touchent également au minimum 25 % des bénéfices réalisés par la Scop.

Le gérant dans une Scop

Le dirigeant d'une Scop est élu par les salariés-sociétaires. Il bénéficie du statut de salarié, et n'est pas seul à la tête de l'entreprise, mais est entouré des autres salariés-sociétaires. Dans une majorité de cas, la caution personnelle du dirigeant n'est pas à apporter lors du plan de financement.

[Accéder à l'article en version PDF](#)

Plus d'infos

www.lalaborieuse.com

contact@adessdupaysdemorlaix.org